

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/03/02 Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 2 mars 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :
M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault
formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M^{me} Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2015-057 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-058 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point suivant à l'item *Varia* :
9.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel 2014 du *Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-059 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015 À 20 H**

Il est proposé par M. Mario Archambault
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-060 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015 À 19 H**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2015 à 19 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-061 **AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M. Camille Deschamps
- Que les achats suivants soient autorisés :

Formation Langevin
Bon 773633

Certification – Premier Répondant (pour 1 membre)
485 \$ plus les taxes applicables

<i>Aréo Feu</i> Bon 773635	Bottes (1 paire) 132,90 \$ plus les taxes applicables
<i>Formation Langevin</i> Bon 773636	Mise à niveau – Premier répondant 1 517,67 \$ plus les taxes applicables
<i>Uniformes Legrand</i> Bon 773637	Uniforme Officier (R. Grenier) 993 \$ plus les taxes applicables
<i>MRC Haut Richelieu</i> Bon 773638	Formation Officier non urbain (R. Grenier) 1 300 \$ plus les taxes applicables
<i>Edge Lettrage</i> Bon 773639	Lettrage VTT et écusson pour chapeau 45 \$ plus les taxes applicables
<i>PG Solutions</i> Bon 773640	Logiciel – camion incendie 1 140 \$ plus les taxes applicables
<i>Demers & Colbert Sécurité</i> Bon 773641	Entretien de 10 respirateurs 416,88 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-062

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC 2015

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que M. Claude Mercier, chef des opérations du *Service de sécurité incendie*, soit autorisé à assister au *Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec*, qui se tiendra à Sherbrooke les 16, 17, 18 et 19 mai 2015.
- Que les frais de représentation, excluant les frais d'inscription, lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un montant maximum de 1000 \$ et qu'un acompte de 750 \$ lui soit remis avant son départ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-063

NOMINATION D'UN LIEUTENANT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que M. Rolland Grenier soit nommé lieutenant du *Service de sécurité incendie Saint-Stanislas-de-Kostka*, selon les modalités décrites à l'entente.
- Que cette nomination soit rétroactive au 1^{er} novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-064

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – POMPIERS ÉLIGIBLES

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que MM. Claude Poirier, Mathieu Lefebvre, Jean-Michel Pineault et Éric Décoste soient reconnus « pompiers éligibles » au *Service de sécurité incendie Saint-Stanislas-de-Kostka*, à compter du 14 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-065

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-03 et les documents afférents.

2015-066

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 2 mars 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires février 2015	950046 à 950098	24 526.20 \$
Journal des achats 4-02-15	131892 à 131894	980.71 \$
Journal des achats 10-02-15	131895 à 131899	2 842.96 \$
Journal des achats 18-02-15	131900 à 131904	5 642.81 \$
Journal des achats 25-02-15	131905 à 131944	159 940.99 \$
Journal des achats 2-03-15	131945 à 131965	33 165.75 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-067

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant la résolution numéro 2014-172 nommant M. Camille Deschamps maire suppléant du 1^{er} juillet 2014 au 28 février 2015;

Considérant que les conseillers seront nommés maire suppléant à tour de rôle au cours du présent mandat;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que M. Réjean Dumouchel, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} mars 2015 au 31 octobre 2015.
- Qu'il soit autorisé, en l'absence de la mairesse, à signer les documents relatifs à l'administration;
- Qu'il soit désigné substitut de la mairesse au conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry au cours de la même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-068

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE BRISSON

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès des firmes *Asphalte Major et fils inc.* et *Asphalte Verner inc.*, pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Brisson conformément au devis AR-15-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-069

REMBOURSEMENT DE LA PÉNALITÉ RELATIVE AUX PROPRIÉTÉS NON BRANCHÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Considérant l'adoption du règlement numéro 240-2010 adoptée le 3 mai 2010;

Considérant la résolution numéro 2012-262 adoptée le 5 novembre 2012 concernant le remboursement de 80,55 % de la pénalité à 3 propriétaires;

Considérant que la Municipalité a omis 1 propriétaire et qu'il y a lieu de corriger la situation;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka rembourse au propriétaire du 25 rue Joseph-Meloche le montant de 2 255,40 \$ représentant 80,55 % de la pénalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-070

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2015 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 2015-018 adoptée le 12 janvier 2015;

En conséquence :

- M. Jean-Guy St-Onge, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 286-2015 relatif au traitement des élus municipaux.
- Que le projet de règlement numéro 286-2015 soit lu et déposé séance tenante.

2015-071

AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que l'achat suivant soit autorisé :

Servicofax
Bon 745368

Machine à écrire
1 141,85 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-072

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2014-091 (remplacement)

Considérant qu'il y a lieu de corriger la résolution 2014-091 adoptée le 8 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal corrige la résolution numéro 2014-091 adoptée le 8 avril 2014 comme suit :
- *Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :*

<i>Journal salaires mars 2014</i>	<i>940095 à 940151</i>	<i>20 311.36 \$</i>
<i>Journal des achats 11-03-14</i>	<i>131028 à 131033</i>	<i>18 995.04 \$</i>
<i>Journal des achats 21-03-14</i>	<i>131034 à 131039</i>	<i>4 734.39 \$</i>
<i>Journal des achats 28-03-14</i>	<i>131040 à 131078</i>	<i>51 170.79 \$</i>
<i>Journal des achats 31-03-14</i>	<i>131079 à 131091</i>	<i>26 326.63 \$</i>
<i>Journal des achats 7-4-14</i>	<i>131092 à 131094</i>	<i>5 105.81 \$</i>
<i>Journal des achats 8-4-14</i>	<i>131095 à 131116</i>	<i>19 649.95 \$</i>

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-073

MANDAT À LA FIRME ARSENAULT BOURBONNAIS – LOTISSEMENT DU FUTUR TERRAIN DE SOCCER

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le conseil municipal mandate la firme *Arsenault Bourbonnais* pour procéder aux lotissements du futur terrain de soccer et des lots résiduels d'Hydro-Québec, pour un montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables et les frais d'enregistrement de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-074

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Considérant le départ d'un membre du *Comité de consultatif d'urbanisme de Saint-Stanislas-de-Kostka* représentant les résidents de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal profite de la nomination d'un nouveau membre pour renommer tous les membres actuels pour un mandat de 2 ans, tel que stipulé à l'article 13 du règlement numéro 150-2002;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les personnes suivantes soient nommées au *Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Stanislas-de-Kostka* pour un mandat de 2 ans renouvelable :
 - M. Léonide Legault et M^{mes} Suzanne Marchand et Manon Lussier, représentant des résidents de la municipalité
 - MM. Sébastien Frappier et Réjean Dumouchel ainsi que M. Michel Taillefer comme substitut, représentant le conseil municipal
 - M^{me} Chantal Lafleur, inspectrice, est d'office membre du *Comité consultatif d'urbanisme* et anime les rencontres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-075

ADHÉSION À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère aux services de l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* pour l'année 2015.
- Que la contribution de la Municipalité représente un montant de 3 000 \$ pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-076

MANDAT POUR LA VENTE DES LICENCES DE CHIENS - 2015

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate M^{me} Manon Latour pour vendre de porte en porte les licences de chiens au coût de 10 \$ sur le territoire de la Municipalité.
- Qu'un montant de 5 \$ par licence de chiens vendu lui soit accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-077

RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 148-2002

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le règlement numéro 285-2014 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2002 de façon à modifier certaines normes relatives au lotissement », soit adoptée.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-078

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002

M. Réjean Dumouchel, conseiller donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 287-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002

de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et à permettre l'agrandissement de la zone AD-5.

- Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-079

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002

M. Mario Archambault, conseiller donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 288-2015 modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction.
- Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-080

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le projet de règlement numéro 288-2015, modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction, soit adopté.
- Que ce projet de règlement soit soumis à une consultation lors de l'assemblée publique qui se tiendra le 25 mars 2015 de 18 h 30 à 19 h 30 au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-081

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – ANALYSE DE SOL DE 3 TERRAINS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès des firmes *Groupe ABS* et *Services techniques AMEC*, pour réaliser l'analyse de sol de 3 terrains municipaux, selon le devis préparé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-082

APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR HERVÉ MORIN AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Considérant que M. Hervé Morin désire vendre les lots P-131 et P-132 maintenant connus sous le numéro de lot 5 126 269 et conserver 0,9 hectare;

Considérant que le projet de M. Morin aura pour effet de conserver l'utilisation agricole et leur exploitation;

Considérant que la vente permettra toutefois au vendeur de conserver une partie de terre en exploitation à des fins agricoles;

Considérant que la demande vise à valoriser la ressource agricole;

Considérant que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que l'homogénéité du milieu agricole avoisinant est préservée;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que pour ces raisons, la Municipalité appuie la demande d'autorisation de M. Hervé Morin adressée à la CPTAQ qui vise l'aliénation et le lotissement d'une superficie totale de 0,9 hectare à des fins agricoles provenant du lot 5 126 269.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-083

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2015 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

M. Jean-Guy St-Onge, conseiller donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 289-2015 fixant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.
- Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-084

ACHAT DE 3 POMPES EN RÉSERVE POUR LES STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'achat de 3 pompes auprès de la firme *Les industries MJR inc.* selon les descriptions inscrites à la soumission numéro 9062, le tout pour un montant de 40 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-085

MANDAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde, pour l'année 2015, à la firme *Génératrice Drummond* le mandat pour le service d'entretien de la génératrice du Centre municipal selon la soumission datée du 12 février 2015, le tout au montant de 995,70 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-086

ACHAT DU LOGICIEL « MOBILITÉ » POUR LA VOIRIE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'achat du logiciel *Mobilité* auprès de la firme *PG Solutions* selon les descriptions inscrites à l'offre de service 7MSST76-150150-0 datée du 30 janvier 2015, le tout pour un montant de 2 355 \$ plus les taxes applicables, et pour le soutien technique au montant de 440 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-087

ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTES

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'engagement de 4 étudiantes pour les postes de responsable et d'animatrices du *Camp de jour 2015*, comme suit :
 - Chloé Hart Mainville, responsable à temps complet au tarif horaire de 11,34 \$
 - Julie Girouard, animatrice à temps complet au tarif horaire de 10,82 \$
 - Justine Archambault, animatrice à temps complet au tarif horaire de 10,82 \$

- Anouk Charlebois, animatrice à temps partiel sur appel au tarif horaire de 10,82 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-088

FORMATION DE SECOURISME – ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2015

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût de la formation de secouriste pour 3 animatrices du *Camp de jour 2015*.
- Que cette formation soit dispensée par *Formation Langevin* au montant total de 55 \$ par participante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-089

FORMATION DAFA – ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2015

Considérant que le conseil municipal souhaite que les animatrices du *Camp de jour 2015* puissent bénéficier de la formation DAFA;

Considérant que cette formation est gratuite;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer pour chacune des participantes, une allocation forfaitaire de 200 \$ pour la durée de la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-090

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - VIE EN FORME

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'engage comme partenaire du regroupement *Vie en forme*.
- Que M^{me} Caroline Huot, mairesse soit autorisée à signer les documents relatifs à cet engagement.
- Que M^{me} Miriame Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux événements, soit désignée pour représenter la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-091

DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit transmettre annuellement conformément au schéma de couverture de risque de la *MRC Beauharnois-Salaberry* adopté le 18 février 2013:

- le registre annuel des interventions du *Service de sécurité incendie*
- le rapport annuel des activités du *Service de sécurité incendie*, comprenant le plan de mise en œuvre pour l'année concernée et les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance;

Considérant que le *Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka* doit déposer ces rapports lors d'une séance du conseil municipal pour approbation;

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance des documents déposés;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka approuve le rapport annuel des activités 2014 et le registre des interventions 2014 déposés par son *Service de sécurité incendie*.
- Qu'une copie des documents et de cette résolution soient transmises à la *MRC Beauharnois-Salaberry*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-092

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Qu'il y aura une conférence de Jimmy Sévigny suivi d'une séance de « workout » le 10 mars 2015 à 19 h au Centre socioculturel.
- Qu'il y aura le 26 mars 2015, dans le cadre des 5 à 7 *communautaires*, un souper spaghetti gratuit pour tous à l'école Notre-Dame de l'Assomption

2015-093

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015-094

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

(original signé)
Caroline Huot
Mairesse

(original signé)
Louise Maheu Denis
Directrice générale et
secrétaire-trésorière